

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 25 aout 2021**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Nombre de présents	12

Date de convocation :

20 aout 2021

L'an deux mille vingt et un,
le 20 aout à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CRÉPY, Maire.

Date d'affichage :

1^{er} septembre 2021

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Florence SIORAT ; Stephan POURCET ; Valérie DUPUY ; Frédéric ROCHIS ; Caroline PERETTI ; Emilie CAZAUX ; Patrick BOURGEOIS, Emilie LUYCKX, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Stéphanie DE LACHADENEDE, Marc BÉDÉ

Excusée : Magalie BONNEFOY, Maritza PERDRIEL, Jérémy BAS

Procurations : Magali BONNEFOY a donné procuration à Patrick BOURGEOIS, Maritza PERDRIEL a donné procuration à Emilie CAZAUX

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 7 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

N° 2021-33- OBJET : Décision modificative numéro 2 Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits

		ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2138 (Opération 246) Achat de la gare	7 011.14 €	
D 2135 (Opération 256) Climatisations école		7 011.14 €
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles	7 011.14 €	7 011.14 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 011.14 €	7 011.14 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

N° 2021-34- OBJET : Acquisition de 2 climatisations pour le groupe scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de l'achat de 2 climatisations pour le groupe scolaire afin d'améliorer les conditions de travail des élèves, notamment avec les fortes chaleurs de la période estivale.

La société Climax a proposé le devis suivant :

5 842.62 € H.T.
1 168.52 € TVA
7 011.14 € T.T.C.

La dépense sera intégrée au budget primitif 2021, article 2135 de la section d'investissement après une décision modificative. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de ce matériel.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir 2 nouvelles climatisations pour le groupe scolaire.
- Accepte le devis de la société Climax ainsi que le mode de financement présenté par Monsieur le Maire.

N° 2021-31- OBJET : Rétrocession à la commune de parcelles du lotissement l'Orée du Bois

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de la société Création Foncière en date du 8 juin 2021 relative à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement L'Orée du bois :

Les parcelles concernées sont les suivantes : ZI 275 ZI 276 ZI 277 ZI 278 ZI 279

Les parcelles seront intégrées au domaine public communal.
 La rétrocession de ces parcelles se fera au tarif d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, accepte à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition des parcelles énumérées ci-dessus pour la somme d'un euro symbolique.
 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession.

N° 2021-35- OBJET : Projet école numérique

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de renouveler le matériel informatique du groupe scolaire, ainsi que d'acquérir du matériel moderne afin d'améliorer les conditions d'enseignement. Le but étant de proposer un cadre où chaque élève pourra développer au maximum son potentiel et son individualité.

A ce titre monsieur le Maire propose l'acquisition d'une classe mobile, de 13 ordinateurs portables, de 3 vidéoprojecteurs ainsi que de 6 tablettes.

Des travaux d'installation et de configuration seront également effectués afin de garantir le bon fonctionnement du nouveau matériel.

Suite à l'étude de plusieurs devis, monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise SILITEO pour un montant de **13 332.02 € HT soit 15 998.42 € TTC.**

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne, ainsi que de l'Etat (Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 ») pour l'acquisition de ce matériel.

Monsieur le Maire précise que le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le projet tel que proposé par monsieur le Maire.
- D'accepter le devis de la société Siliteo.

N° 2021-36 - OBJET : Acquisition de 77m² de la parcelle ZK 80

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir 77m² de la parcelle ZK 80 afin de finaliser la réalisation du lotissement communal « Les Vignes ». L'acquisition de cette parcelle permettra l'accès aux lots à créer 1 à 3 du plan annexé à la délibération.

Le prix de vente, fixé par le propriétaire, est de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à acquérir les 77m² de la parcelle ZK 80 défini par le plan en annexe.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de cette parcelle.
- Autorise monsieur le Maire à régler les frais de notaires correspondants au montant d'acquisition.

N° 2021-37 - OBJET : Attribution de subventions pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'attribution des subventions aux associations communales, suite à l'absence d'annexe dans le budget communal 2021 détaillant ces mêmes subventions. Monsieur le Maire propose de ne pas modifier l'attribution de subventions par rapports aux années précédentes, soit :

ACCA (chasse) : 400 €
AGE Vermeil (les aînés) : 400 €
APE : 400 €
Comité des fêtes : 1 700 €
Coopérative scolaire : 2 200 €
Les Joyeux pétanqueurs : 400 €
Cap Fitness : 400 €
Lauragais Foot : 100 €
Model Up : 150 €
Tennis Club Cocagne : 400 €
Badminton (Volant intrépide) : 100 €
Judo : 150 €
Athlétisme : 300 €
Association sportive du collège : 150 €
Qi Gong : 150 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'attribution de subventions telles que proposées par monsieur le Maire.
- Autorise monsieur le Maire a effectuer la dépense en résultant sur les crédits ouverts au budget communal 2021.

**La séance est levée le mercredi 25 aout 2021 à 19h15.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 8 septembre 2021.**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	Absente, procuration donnée à Patrick BOURGEOIS
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS Jérémy	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Emilie CAZAUX
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	